This article from Res Publica is published by Eleven international publishing and made available to anonieme bezoeker

Pour le bicentenaire de Benjamin Constant

par Charles MELCHIOR DE MOLENES,

Docteur en science politique, lauréat de l'Académie française et de la faculté de droit et des sciences économiques de Paris.

*

La commémoration de Benjamin Constant, né voici deux siècles, se poursuit, à l'étranger comme en France. Organisé par l'Association des amis de l'écrivain, présidée par Pierre Cordey, un colloque international s'est tenu à Lausanne, où le futur député du Bas-Rhin vit le jour. Les communications et les festivités de ce congrès, ouvert par le syndic Chevallaz, édile de la charmante cité vaudoise, ont été marquées d'un égal brio. A Paris, la célébration a été, jusqu'à présent du moins, plus discrète, trop peut-être. Il n'y a pas eu encore, que je sache, de manifestation officielle, et la Sorbonne, qui, en 1967, rendait hommage à Marie Curie pour son centenaire en présence des ministres Maurice Schumann et A. Peyrefitte, semble un cadre adéquat pour une cérémonie B. Constant.

En tout cas, l'ORTF, associé aux Radiodiffusions canadienne, belge et suisse, a eu raison de confier l'élaboration de plusieurs émissions à l'un des meilleurs connaisseurs de ce vaste et complexe sujet, auquel il a consacré plusieurs livres, le diplomate J. Baelen. Elles ont traité de « l'explorateur du cœur humain » et du « maître d'école de la liberté ». Ces thèmes résument parfaitement les deux versants principaux de cette vie et de cette œuvre hors série : le héros de roman et le psychologue — faudrait-il dire : ancêtre de la psychanalyse freudienne, par moments ? — poussant les subtilités de l'introspection jusqu'au stade d'une lucidité déchirante et presque morbide ; et l'apôtre, fervent et réfléchi à la fois, des droits de l'individu et de son émancipation.

La Bibliothèque nationale de Paris a organisé, par les soins de la Staëlienne renommée qu'est Simone Balayé, une importante exposition sur Benjamin Constant. Elle fait suite à celle du musée de l'Evêché, à Lausanne et groupe des manuscrits, tableaux, caricatures, objets, etc., de provenance diverse, mais dont la réunion éclaire utilement un personnage quelque peu énigmatique et une œuvre ondoyante. Le catalogue, digne

This article from Res Publica is published by Eleven international publishing and made available to anonieme bezoeker

de la réputation de cet établissement, bénéficie d'une excellente préface de son administrateur, l'ambassadeur Etienne Dennery. Il résume en ces termes, la trajectoire — et peut-être le drame — de notre auteur dans la politique : « S'il a développé sa doctrine, il n'en a jamais changé. Et comme, dans la pratique, il s'est efforcé, tout en restant fidèle à ses idées, de les faire adopter par les nouveaux dirigeants, il a été tour à tour félicité pour son courage ou blâmé pour son opportunisme ».

***

La première venue de Benjamin Constant dans les Assemblées date de son entrée au Tribunat en 1800, dans la mesure où l'on tient pour authentiquement parlementaire cette Chambre étrange autant qu'éphémère, confinée par la Constitution de l'an VIII — la « honteuse machine » que stigmatisera Jules Michelet — dans un rôle de figuration oratoire plutôt qu'appelée à une action législative efficace. Au surplus, les 100 tribuns étaient désignés par le Sénat sur une liste de 6.000 éligibles. Il s'agissait donc moins d'un corps élu que nommé. Près de vingt ans après, B. Constant, non sans quelque exagération — car les textes étaient moins dictatoriaux que ne le fut leur application, et surtout leur prompte révision, c'est-à-dire leur inapplication — écrira de la Charte consulaire : « elle parut, et le peuple de Constantinople ne fut plus le seul peuple représenté par des muets ».

Quelle avait été la jeunesse et l'évolution du futur inspirateur de l'Acte additionnel des Cent Jours ? On s'en informe exhaustivement dans le grand livre du professeur et ancien ministre Paul Bastid, *B. Constant et sa doctrine.*

Paul Bastid n'a pas entendu reprendre le dessein de la plupart de ses nombreux devanciers. En effet, la majeure partie de la vaste littérature concernant la personnalité et l'œuvre complexe du publiciste helvétique se rapporte à sa jeunesse, et à sa vie sentimentale, ainsi qu'à ses livres psychologiques ou romancés qui en sont, à tant d'égard, l'expression à peine transposée. Or le centre de gravité des deux tomes du professeur honoraire à la faculté de droit de Paris se situe ailleurs : « Ce sont les théories politiques de Benjamin Constant, précise-t-il, que prétend surtout étudier le présent ouvrage. Son œuvre scientifique d'historien et son œuvre littéraire de poète, de dramaturge, de romancier, de mémorialiste et de critique ne seront visées qu'à titre complémentaire, dans la mesure où elles peuvent illustrer les idées du publiciste ».

Essai d'autant plus nécessaire que, comme le souligne l'auteur, « si la vie de B. Constant a été contée avec zèle, parfois même avec indiscrétion, si ses hésitations d'homme public ont été fouillées elles aussi,

This article from Res Publica is published by Eleven international publishing and made available to anonieme bezoeker

bien qu'avec un moindre acharnement, on s'est peu attaché à l'ensemble de sa doctrine ». Et d'observer : « Des études partielles sur divers aspects de sa pensée ont paru depuis plus d'un siècle. Nul écrivain n'a cherché à en embrasser la totalité ». Meilleur commentateur selon Paul Bastid, Edouard Laboulaye — esprit original, souvent profond, et, aujourd'hui, injustement oublié — a donné de la doctrine de B. Constant une présentation perspicace, mais d'autant plus dépassée que, depuis le Second Empire et les débuts de la IIIe République, « bien des documents nouveaux ont été exhumés » y compris des œuvres importantes de B. Constant lui-même. Au surplus, avec la conscience professionnelle et la méthode exhaustive qui caractérisent ses cours et ses livres, Paul Bastid a examiné minutieusement, dans les bibliothèques de Genève, de Lausanne et de Paris, les manuscrits encore inédits de son auteur et en a résumé la substance.

La première partie relate la vie mouvementée, qualifiée à bon droit « d'aventureuse » par Paul Bastid, qui fut celle de l'homme et du citoyen dont la plume fustigerait un jour *l'Esprit de conquête et l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne,* pour citer le fameux pamphlet paru à Hanovre en janvier 1814. Car « on ne saurait isoler cette doctrine (celle de B. Constant) des événements au fil desquels elle a pris naissance et s'est développée. Non que ces événements l'expliquent, mais ils l'ont plus d'une fois amenée à se produire. On ne pouvait donc se dispenser d'une biographie, introduction nécessaire à l'étude du système. Il n'est pas, du reste, jusqu'aux évolutions sentimentales de B. Constant qui, en dehors des circonstances politiques proprement dites, n'aient exercé leur influence sur la publication de ses écrits les plus théoriques ». En outre, d'après P. Bastid, les biographies précédentes demandaient à être complétées.

C'est donc en détail qu'est exposée la carrière longue et tourmentée du créateur d'*Adolphe* et de *Cécile.* Résumer ce récit passionnant — dont le personnage central était certes un authentique héros de roman autant et peut-être plus encore qu'un constitutionnaliste — serait prétendre raconter, entreprise impossible ici, les tempêtes d'une existence hors série. Ses grandes lignes, sinon ses péripéties, sont relativement connues. P. Bastid passe successivement en revue les étapes de sa formation, y compris ses études à l'université d'Edimbourg, « l'année la plus agréable de sa vie » selon le biographe, au cours de laquelle, en 1783, l'influence du régime et de la civilisation britanniques commencèrent de s'exercer sur les conceptions du futur doctrinaire du libéralisme. Ils lui inspireront, un de ses premiers opuscules, paru en l'an VII, peu avant le 18 Brumaire : *Des suites de la contre-révolution de 1660 en Angleterre.*

This article from Res Publica is published by Eleven international publishing and made available to anonieme bezoeker

Alors s'ouvrit l'ère de Mme de Charrière — « les escapades » —, de la mission et du premier mariage à la cour de Brunswick — « les inquiétudes sentimentales » —, de la rencontre et de la liaison avec Mme de Staël — « le grand tournant ». Etrange amitié, la plus orageuse mais la plus décisive de sa vie, qui, débutant en 1792 alors qu'il avait 25 ans, ne finit qu'au dernier soupir de la châtelaine de Coppet, un quart de siècle après. Sur cet épisode capital, P. Bastid estime que, contrairement à ce que l'on a souvent pensé, l'influence intellectuellement motrice fut celle de l'amant, d'un an plus jeune : « Dans le couple tempétueux qu'ils vont former, ils restent des figures indépendantes ; et celle qui agit le plus sur l'autre, pour autant que ces problèmes délicats d'influence soient susceptibles de solution, c'est peut-être encore Benjamin. Il y avait en effet chez lui sinon une curiosité plus étendue et une ouverture d'esprit plus grande, du moins une culture plus solide et une pensée plus mâle ».

L'historien m'a exprimé oralement l'opinion que l'un des maîtres livres de Mme de Staël, *De l'Allemagne,* a probablement bénéficié de la collaboration du futur député de Strasbourg, dont la seconde épouse, Charlotte de Hardenberg était germanique comme la première, Wilhelmine de Cramm (dame d'honneur de la duchesse régnante de Brunswick), fille d'un capitaine de cette principauté et de sa femme, Louise de Bülow, sans doute parente du chancelier de Guillaume II. Le hasard fixa ce premier mariage au 8 mai 1789, peu de jours après la réunion des Etats-Généraux qui allaient mettre fin à l'Ancien Régime.

On observera que le problème des influences mutuelles dans l'élaboration d'ouvrages s'est posé à propos d'autres couples illustres dans l'histoire des idées et des lettres. Des contemporains, au XVIIe siècle, s'interrogèrent sur la part que La Rochefoucauld — celui des *Maximes* — avait eue dans la genèse de *la princesse* de *Clèves* de son amie Mme de La Fayette. Et, voici quelques mois, l'un des critiques les plus pénétrants de maintenant, Pierre-Henri Simon, se posait des questions analogues *mutatis mutandis,* à propos de Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, diagnostiquant « les fortes différences de tempérament, et par là même de pentes affectives et idéologiques, qui existent entre les deux moitiés de cet étonnant androgyne philosophe » ; estimant que « néanmoins sous ces divergences d'impulsions premières et ces différences d'accents il reste, entre les philosophies de Sartre et de Simone de Beauvoir, des convergences fondamentales que 35 ans de vie commune ont approfondies » ; citant aussi les appréciations de l'un : « Elle sent beaucoup plus de choses que moi » ; et celle de l'autre : « Il m'a aidée, je l'ai aidé aussi. Je n'ai pas vécu à travers lui ». On voit que le problème Constant-Staël n'est pas sans analogie dans l'histoire de l'esprit humain, la plus réellement captivante et instructive de toutes peut-être.

This article from Res Publica is published by Eleven international publishing and made available to anonieme bezoeker

Puis Paul Bastid suit pas à pas la progression de son héros, sous la Révolution française — ce qu'il nomme, ses « débuts dans l'action » —, la « retraite forcée » du tribun de 1800-1802 imposée par son conflit avec le premier consul et l'empereur — aspect auquel le diplomate Jean Baelen a consacré un pénétrant essai, en 1965, *B. Constant et Napoléon,* postfacé en termes suggestifs par le général G. Catroux, comme lui ambassadeur de France —, ses rapports de 1813-1814 avec Bernadotte, alors prince héritier de Suède et candidat officieux à la succession de Bonaparte, son rôle essentiel avant, pendant et après les Cent Jours (sur lesquels il publiera, en 1820-1822, d'intéressants *Mémoires sur les Cent Jours en forme de lettres*), enfin de 1816 à 1830, la phase terminale, P. Bastid la caractérise, à juste titre, comme celle de « l'épanouissement » d'une action politique qui le conduit au Parlement comme député de la Sarthe puis du Bas-Rhin — malgré une première candidature infructueuse à la députation dans la Seine en 1817 et une interruption de mandat ultérieure — et d'une doctrine que ses articles, ses discours et ses livres expriment alors avec un éclat et un retentissement exceptionnels. L'accession de Louis-Philippe au trône lui vaut sa nomination à la présidence du comité de législation et de justice administrative du Conseil d'Etat, mais la déception de ne pas être admis au gouvernement.

Peu de mois après la Révolution de Juillet, il disparaît le 8 décembre 1830. P. Bastid consacre des pages émouvantes aux circonstances de sa mort et aux obsèques grandioses que les autorités et surtout la population de Paris, notamment les jeunes et les ouvriers, ainsi que les noirs martiniquais, une délégation d'Alsaciens, etc., firent à celui que P. Bastid qualifie de « bohême généreux ».

Le 15 décembre 1830, le journal *le Constitutionnel* traça du défunt ce portrait moral et politique à peine flatté : « Il avait l'âme tendre et passionnée, l'imagination un peu rêveuse et fantasque d'un Allemand, la raison positive d'un Français, ce besoin immense d'émotion qui fait voyager les Anglais (...), il unissait la plus grande mobilité d'esprit à une rare fixité de principes (...), élève de l'école anglaise (...), il a voulu une liberté française, c'est-à-dire fondée sur l'égalité, notre plus chère idole. La Restauration le mit en rapport avec le peuple ; et dès lors il se fit un contrat d'alliance entre l'un et l'autre. Benjamin Constant estimait, honorait, chérissait le peuple ».

Deux semaines avant son décès, il eut la peine, le 18 novembre, d'être battu à l'Académie française par 9 voix contre 15 au poète et député libéral Viennet au fauteuil de Ségur, après avoir eu 2 voix à celui de Fourier. En août 1817, il n'avait obtenu, au siège de Choiseul Gouffier,

This article from Res Publica is published by Eleven international publishing and made available to anonieme bezoeker

que 5 voix, 3 et 0, et à celui de Suard, 5 suffrages, 4, 2 et 0. Eût-il dû faire sienne l'assertion du duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires :* « Je ne suis pas un sujet académique » ? Paul Bastid apprécie de la sorte cet ostracisme certainement immérité, surtout si l'on songe à l'obscurité des concurrents que la Compagnie lui préféra, quelques dizaines d'années avant d'élire contre Balzac le comte de Saint-Prieix : « le coup fut sensible à Constant, douloureux même, encore que l'habit vert n'eût rien ajouté à sa gloire : il n'avait nul besoin de cette consécration et son échec ne diminuait que ceux qui le lui avaient infligé. Mais il ne s'est jamais complètement guéri de l'enfantillage des honneurs ».

Dans cette carrière longue et si remplie, on notera que ce grand voyageur, cet analyste infatigable des constitutions, et ce fervent de la liberté s'il en fut, songea maintes fois, dans sa jeunesse, à se rendre aux Etats-Unis, singulièrement propres à retenir son attention de tant de points de vue, puisque ce pays faisait alors l'apprentissage, par sa Charte de 1787, du premier sans doute des régimes libéraux codifiés de l'histoire. L'ami de Mme de Staël traita incidemment de cette fédération dans divers passages, mais de l'avis de P. Bastid sans grande pertinence. Est-ce parce que B. Constant n'y alla jamais, contrairement à plusieurs de ses illustres contemporains français, plus ou moins liés chacun au courant doctrinal de 1789 ; ainsi La Fayette, Châteaubriand, Dupont de Nemours, Louis-Philippe d'Orléans, plus tard roi des Français et le futur prince de Bénévent (dont l'exil outre-Atlantique vient d'inspirer un brillant ouvrage à Michel Poniatowski : *Talleyrand aux Etats-Unis)* ? Il n'est jusqu'à ce non conformiste de Saint-Simon qui, ayant combattu dans la guerre d'Indépendance, écrira en 1817, dans son livre *L'industrie :* « J'entrevis dès ce moment que la Révolution d'Amérique signalait le commencement d'une nouvelle ère politique, que cette révolution devait nécessairement déterminer un progrès important dans la civilisation générale et que sous peu, elle causerait de grands changements dans l'ordre social qui existait alors en Europe ».

*
* *

Le second tome, plus long que le premier, de B. Constant et sa doctrine porte sur « l'œuvre et les idées ». L'un des buts principaux du livre a été de montrer que, comme l'écrit P. Bastid, la doctrine de B. Constant « reste marquée d'une cohérence sans failles, mais la dispersion de son existence tourmentée et celle aussi de ses écrits en ont pour beaucoup voilé l'unité ». Autrement dit, le deuxième volume est consacré à l'écrivain et plus précisément au théoricien politique et à la définition de ses vues.

This article from Res Publica is published by Eleven international publishing and made available to anonieme bezoeker

Où en trouver l'expression ? Recherche difficile, car le publiciste de Lausanne, qui n'a donné de traité complet que sur un sujet extérieur aux affaires temporelles (les cinq volumes de la *Religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements)* a semé ses idées sur l'Etat dans une foule d'articles — parfois non signés, donc peu identifiables — d'allocutions, de brochures ou même de manuscrits encore inédits, etc. Lui-même éprouva le besoin de grouper en livres, de son vivant, une part de cette production, mais ses recueils sont loin d'épuiser la matière : ainsi les 4 tomes de la *Collection complète* (nettement incomplète en réalité) *des ouvrages publiés sur le gouvernement représentatif et la constitution actuelle de la France, formant une espèce de cours de politique constitutionnelle,* de 1818-1819, réédité en 1861-1872 par E. Laboulaye, les 2 tomes de *Discours à la Chambre des députés* de 1827-1828 et les *Mélanges de littérature et de politique* de 1829. De fait, il n'existe pas d'édition de ses œuvres complètes, et, sans même évoquer les problèmes d'inédits, les publications de B. Constant, particulièrement dans sa phase principale, de 1816 à la fin, furent largement celles d'un journaliste notamment au *Mercure,* à la *Minerve française,* à la *Renommée,* au *Courrier français* et au *Constitutionnel.* Cet élément contribue, me semble-t-il, à expliquer la diffusion de sa pensée et son influence considérable sur ses contemporains, mais également l'oubli relatif où sont tombés depuis, sinon ses romans et ses carnets de souvenirs (objet de parutions posthumes), du moins ses écrits sur l'art de gouverner et de légiférer.

Paul Bastid s'attache, d'abord, à dessiner la figure de l'écrivain, précisant ses « parentés spirituelles ». Elles le situent dans la lignée de l'Aristote de la *Politique,* mais surtout du XVIIIe siècle de Voltaire, de Montesquieu, à un moindre degré de son compatriote suisse Jean-Jacques (auquel il s'oppose souvent) mais aussi d'Helvétius, d'Holbach, de Joseph Sieyès, des écrivains allemands de l'époque, des Britanniques Edward Gibbon, David Hume, Adam Smith, etc. Le professeur de droit estime que « c'est, incontestablement à Montesquieu et à Sieyès qu'il a le plus emprunté ». Puis Paul Bastid, lui-même poète, romancier, critique et historien à ses heures, caractérise l'art, l'érudition et l'éloquence de son héros, avant d'exposer ses idées philosophiques, religieuses et littéraires.

Elles n'intéressent qu'indirectemnt sa pensée politique, laquelle, de l'avis de son exégète, est l'essentiel et non, comme on tend fréquemment à le croire, l'accessoire de son œuvre. « La postérité, demande P. Bastid, l'a-t-elle mis à une juste place ? Auprès des générations actuelles, il est surtout l'auteur d'*Adolphe* (paru de son vivant, en 1816, contrai-

This article from Res Publica is published by Eleven international publishing and made available to anonieme bezoeker

rement à *Cécile* qui a vu le jour des librairies en 1951 seulement). Tout le monde rend à la sobre élégance de ce roman l'hommage d'admiration qui lui est dû. Mais ce récit épisodique, assurément incomparable, auquel B. Constant n'attachait qu'une importance secondaire, n'est somme toute dans son œuvre qu'une petite chose. Les écrits politiques sont beaucoup moins lus. C'est là cependant qu'éclate toute la force de sa pensée. C'est par eux que B. Constant aurait souhaité de survivre et de prolonger l'action qui était le but de sa vie ».

Le professeur honoraire à la faculté de droit de Paris expose ensuite les conceptions juridiques de l'inspirateur de *l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire* — « la Benjamine », dira Montlosier — et ses vues pratiques sur ce que doivent être, magistrature, police, administration, armée et finances publiques. Théoricien du régime parlementaire, dont la France commence alors le délicat apprentissage, B. Constant a exercé une influence indéniable sur tous les constituants qui ont tenté de doter leur pays de ce mode de gouvernement, tels que ceux de 1875 chez nous, ceux de 1831 en Belgique, ceux de 1824 au Brésil, etc. La charte de l'Empire du Brésil précitée empruntait, même, la notion de « pouvoir neutre », régulateur, attribué au chef de l'Etat, aux idées spécifiques de B. Constant. Quant aux rapports du gouvernement et des assemblées, P. Bastid considère « qu'il répudiait l'omnipotence parlementaire et il réclamait pour l'exécutif une certaine indépendance. Mais il revendiquait aussi un contrôle strict au profit des élus de la nation. C'est parce qu'il a exalté le rôle éminent des Chambres qu'il a exercé une longue influence. Il n'aurait jamais accepté leur démantèlement ».

En ce qui est des vues de B. Constant sur le pouvoir modérateur d'un chef de l'Etat irresponsable et non investi de l'autorité exécutive, l'ancien ministre de 1936, qui, au début de l'actuel régime, a consacré à « la notion de chef de l'Etat » un cours de doctorat en droit remarqué, écrit : B. Constant « n'aurait pas accepté davantage la transformation de l'arbitrage du pouvoir suprême en une fonction active et directrice. Le chef de l'Etat est à ses yeux un personnage essentiellement neutre, qui intervient pour faire cesser le désaccord entre les autres pouvoirs, mais jamais pour se substituer à eux ». Et P. Bastid d'affirmer que la conception de B. Constant trouvait bien plus son accomplissement dans la présidence de la IIIe République que dans celle de la Cinquième...

*
* *

En lui décernant son grand prix Gobert de 1967, l'Académie française a souligné les raisons d'être et l'utilité de ce livre. Il mériterait

This article from Res Publica is published by Eleven international publishing and made available to anonieme bezoeker

d'autant plus l'attention du public, et non pas des seuls spécialistes, que les problèmes qui se posaient à la société du début du XIXe siècle sont loin d'être étrangers à ceux de la nôtre. Et bien rares seraient nos concitoyens actuels qui auraient le temps, le goût, et le moyen de puiser eux-mêmes les solutions proposées par B. Constant dans le maquis de ses articles, de ses brochures, de ses harangues et de ses papiers enfouis dans les archives du canton de Vaud et d'ailleurs. On doit savoir gré à Paul Bastid d'avoir dégagé en détail, avec une maîtrise que nous croyons définitive quant au sujet, ce qu'il nomme « la physionomie du philosophe politique ».

La précision exhaustive d'un portrait très fouillé, et la technicité juridique de l'analyse ne rendent pas possible, dans le présent cadre, de suivre l'auteur à chaque étape de sa démarche, ainsi que la richesse et le succès de ses investigations le justifieraient à mon sens. S'en tenant donc à quelques lignes directrices, mentionnons que le thème politique central de l'œuvre apparaît comme étant la défense et l'illustration de la liberté individuelle. Le biographe de Joseph Sieyès estime que B. Constant eût pu faire sienne l'affirmation de son devancier — mort du reste après lui — dans sa célèbre intervention du 18 thermidor an III : « la cause finale de tout le monde social doit être la liberté individuelle ». Paul Bastid explicite la conception générale de la liberté qui est celle du pamphlétaire de *La liberté des anciens comparée à celle des modernes,* puis les applications concrètes de ses idées aux domaines de la liberté personnelle, de la liberté religieuse, des libertés de pensée, de presse, d'entreprise économique, d'enseignement, au droit de propriété, au fonctionnement de la justice, à tel ou tel cas particulier : le procès de Wilfrid Regnault, où l'écrivain, reprenant la tradition de Voltaire, dénonçait une erreur judiciaire, la traite des Noirs, la persécution des protestants ses co-religionnaires, le monopole du tabac, qu'il combat.

Ses idées sur l'économie, la société et l'ordre international font l'objet d'intéressants chapitres. En ce qui est des premières, elles ressortent de la stricte orthodoxie libérale et d'un laissez-faire anti-dirigiste plus absolu encore que celui d'Adam Smith ou de Jean-Baptiste Say — son collègue au Tribunat de 1800 à 1802 — maîtres économiques de B. Constant. Dans le domaine social, quoique foncièrement libérales, elles admettent certaines restrictions à la propriété qui, en tant que convention sociale, est soumise au droit de regard de la société, selon B. Constant. Celui-ci préconise un peuple de petits propriétaires terriens, y voyant une garantie de la liberté et aussi de la prospérité. Préoccupé par la misère ouvrière de l'époque, sur laquelle les travaux de son ami genevois Sismondi ont pu contribuer à l'éclairer, il ne voyait, en

This article from Res Publica is published by Eleven international publishing and made available to anonieme bezoeker

pur libéral, de remède à ces maux que dans le jeu des mécanismes économiques naturels et non dans une quelconque intervention de la puissance publique.

*
* *

A l'extérieur, outre son appui, par la plume et par la parole, au mouvement libéral d'Espagne, du Portugal, de Naples et d'Amérique latine, « B. Constant s'est fait l'avocat des nationalités opprimées, en particulier de la Grèce martyre, qu'il a soutenue inlassablement contre l'indifférence des gouvernements », notamment par son efficace *Appel aux nations chrétiennes en faveur des Grecs* de 1825 et par sa participation au comité de la Société philanthropique pour l'assistance des Grecs, aux côtés de Chateaubriand, Laffitte, La Rochefoucauld, Dalberg, Sainte-Aulaire, Fitz James et La Fayette.

En matière diplomatique, on relève son hostilité à la Sainte-Alliance, dont il condamne l'interventionnisme anti-libéral et anti-constitutionnaliste, mais également ses pressentiments de la solidarité européenne : « Il a même parlé à l'occasion, dans le commentaire de Filangieri, des destinées futures de la République européenne et il avait déjà noté dans son manuscrit sur la république que les sociétés européennes ont formé entre elles, malgré les gouvernements, une confédération de commerce, d'industrie et de lumière ».

L'opuscule *De l'esprit de conquête* dont le titre complet se réfère à « la civilisation européenne », est une vibrante profession de foi pacifiste. Il juge que l'aspiration à la paix entre les Etats découle non seulement des progrès du commerce, mais de ceux de la liberté et du désir de règles constitutionnelles qui sera le ciment de l'Europe selon ses vœux. Le cosmopolitisme de sa formation — en Hollande, aux universités d'Erlangen, en Bavière, puis d'Edimbourg — de sa vie, et de son orientation littéraire et politique rejoignait celui de Mme de Staël et contribua à provoquer son conflit avec l'impérialisme de Napoléon 1er.

Avec la subtilité du philosophe et du juriste professionnel, Paul Bastid a finement mis en lumière l'interdépendance du patriotisme, de l'internationalisme et du libéralisme dans l'esprit du député de Strasbourg : « On voit se combiner chez lui un patriotisme parfois ombrageux avec un sentiment non moins vif et peut-être même plus vif encore de la solidarité internationale. Mais ces deux tendances se concilient et se réunissent dans le culte de la liberté. C'est lui qui corrige les défauts du patriotisme. Les cœurs qui brûlent de son feu sacré, lit-on dans un fragment de ses papiers écrit en 1830, voudrait la liberté pour le monde entier. L'amour de la patrie au contraire est quelquefois égoïste ;

This article from Res Publica is published by Eleven international publishing and made available to anonieme bezoeker

il se rapporte au sol où l'on est né ; souvent même il arrive qu'en se trompant d'objet l'homme croit défendre sa patrie en ne défendant qu'un autre homme qui en est le maître. Mais jamais on ne se méprend en défendant la liberté ».

L'ancien président de la commission des affaires étrangères de la Chambre en tire cette conclusion : « Benjamin Constant est loin de vouloir attiédir dans les cœurs l'amour de la patrie. Il soutient cependant qu'il n'est pas sûr s'il se rattache simplement au sol et non aux institutions libres qui s'y trouvent établies. La liberté est donc à ses yeux, il le dit formellement, la garantie la meilleure du patriotisme, et en même temps — cela ressort de la même note — elle possède de par sa force propre une vocation internationale irrésistible ».

Ce sujet si grave pour l'avenir de l'humanité ne revêt-il pas une particulière actualité à l'heure des controverses sur l'Europe dite des Etats et, plus généralement, l'organisation de la société internationale et son développement futur, indispensable autant qu'ardu ? De ces difficultés et pour prendre un exemple parmi bien d'autres, les problèmes épineux posés par le projet de traité de non prolifération nucléaire en discussion à Genève puis signé à Washington, Londres et Moscou offrent l'un des cas les plus brûlants.

***

Précédant sur ce point les observations que son voyage en Amérique allait inspirer à Tocqueville, B. Constant se dépensa aussi, comme on le voit au chapitre XII de ses *Principes* et à la note B de son *Cours de politique constitutionnelle,* pour l'affermissement des collectivités locales, où il voyait à juste titre un rempart de la liberté contre les empiétements de l'autorité centrale, même et surtout dans une société démocratique ou en voie de le devenir. Mais son fédéralisme reste très atténué, se contentant de réclamer que fussent élues désormais les assemblées communales et départementales choisies à l'époque par le gouvernement et que fussent élargies les attributions de ce qu'il appelait volontiers pouvoir municipal. Sur le principe de l'élection, et à un moindre degré quant aux prérogatives, son action de grand libéral conduisit, *post mortem,* à l'adoption des textes de 1833 et 1837.

Sous ce rapport, il a droit à la gratitude des élus locaux, comme de l'ensemble des Français et même du monde entier pour son énergie intrépide et son efficacité au service de l'individu et de son épanouissement légitime, dans le secteur des administrations comme dans tous les autres.

***

This article from Res Publica is published by Eleven international publishing and made available to anonieme bezoeker

S'attachant à le situer dans l'histoire des idées politiques, P. Bastid montre B. Constant « dans le prolongement de Montesquieu (...) et non dans celui de Rousseau, dont il répudiait l'apriorisme ». Le professeur de droit esquisse un parallèle entre notre auteur et l'autre grand esprit libéral de l'époque, de quelque 40 ans son cadet, Alexis de Tocqueville, si proche et si différent de l'écrivain lausannois, dont il réalisa certaines ambitions légitimes de carrière. Il entra, de surcroît fort jeune, à l'Académie française, et devint ministre des affaires étrangères. P. Bastid, tout en rendant un hommage pleinement équitable au maître de la *Démocratie en Amérique* et de l'*Ancien Régime et la Révolution*, ne cache pas sa préférence pour le narrateur du *Cahier rouge,* et, comme il le définit mieux que nous ne saurions faire, pour « sa personnalité de bohême chevaleresque », sa capacité « de spontanéité, d'enthousiasme, d'indignation et de fantaisie » et « un élément de primesaut ».

Confierions-nous être moins sensible que l'éminent historien à cette séduction ? Sans contester aucunement les mérites toujours actuels de B. Constant au service de la liberté et en appréciant pleinement l'étendue encyclopédique de ses connaissances, la pénétration peu commune de son regard, et la perfection de son style, garderions-nous notre prédilection à Tocqueville pour le sérieux imposant et authentiquement scientifique de ses recherches, pour la construction de ses œuvres monumentales, pour le fait aussi d'avoir su explorer, notamment en ce qui est de la société politique et du devenir des Etats-Unis, des secteurs peut-être plus véritablement nouveaux pour les Européens d'alors que Benjamin Constant ? Celui-ci, à tout prendre, initia aux vertus du parlementarisme d'outre-Manche ses concitoyens presqu'un siècle après le Voltaire *des Lettres anglaises* et le Montesquieu de l'*Esprit des lois.*

Quoi qu'il en soit, Paul Bastid, célébrant à juste titre « la luxuriance des facultés diverses et même contradictoires qui composaient le personnage hors série de B. Constant », rend son arrêt en ces termes : « Il prenait pour point de départ des principes rigoureux exprimant en termes concrets et simples toute une philosophie de la société. Il connaissait cependant mieux que personne les institutions établies qu'il disséquait avec une précision infaillible. Il comptait pour les faire progresser sur la toute puissance de l'opinion, qu'il s'assignait le devoir de stimuler et de guider. Dans ses vues doctrinales, comme dans ses analyses du droit positif, comme dans son rôle de médecin adonné à l'hygiène des régimes, il a surpassé par sa profondeur tous les hommes de son époque ». Précisons qu'à la date de sa mort, Tocqueville, âgé de 25 ans, n'a pas encore commencé de publier.

En conclusion, et dans une large mesure, nous ferions nôtre le jugement porté par une autre étoile de la constellation de Coppet, l'éco-

This article from Res Publica is published by Eleven international publishing and made available to anonieme bezoeker

nomiste et historien Simondi, dans sa lettre du 13 décembre 1830 à Eulalie de Sainte-Aulaire : « Je sais bien qu'il (B. Constant) est resté fort au-dessous de ce qu'il pouvait être, mais il me paraît en même temps s'être élevé fort au-dessus de tous ses contemporains. En politique, il a bien plus fondé de doctrine que ceux qu'on a nommés les doctrinaires ; en philosophie, son ouvrage sur les religions contient, plus de vérités neuves et mères qu'aucune des trois écoles opposées de Lamennais, de Cousin et de Tracy. En littérature même, il semble fort supérieur à toute l'Académie qui le jugeait. Ce n'est que comparé à lui-même qu'on sent tout ce qui lui manque ».

★